



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 07 mai 2014

## Communiqué de presse

### CREDIT AGRICOLE S.A. ANNONCE LA REALISATION DES TRANSACTIONS AVEC LA SOCIETE GENERALE

Crédit Agricole S.A. annonce aujourd'hui la finalisation de deux transactions concomitantes avec Société Générale :

Cession par Crédit Agricole CIB à Société Générale de sa participation de 50% dans Newedge Group, leur joint-venture commune de courtage, pour un montant de € 275m.

Acquisition par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5% dans Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs, pour un montant de € 337,5m. Au terme de cette opération, le Crédit Agricole détient 80% du capital d'Amundi et Société Générale en détient 20%. Cette cession est sans effet sur la structure de gouvernance de la société et Amundi demeure le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour les réseaux de banque de détail de Société Générale, dans le cadre d'accords de distribution prolongés jusqu'à fin 2019.

Ces deux opérations s'inscrivent parfaitement dans la mise en œuvre du plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole publié le 20 mars 2014 :

finalisation du recentrage du Groupe par la cession d'actifs non cœur concernant Newedge,  
préparation au développement de demain concernant Amundi, la gestion d'actifs étant l'un des métiers sur lequel le Groupe souhaite accélérer son développement en Europe.

La réalisation des transactions a reçu les approbations des autorités réglementaires compétentes.